



## Avocat commis d'office [étudiant]

-----  
Par JP01

Bonjour,

Voilà, mon probleme c'est que j'ai acheté une imprimante apparemment volé à une personne...

La semaine deniere la police est venu me cherché chez moi et m'a interogé après une journée de garde à vue...

En sortant l'agent de police m'a donné une feuille de convocation au tribunal et m'a dit que je devai avoir un avocat le jour du jugement, le problème c'est que je suis étudiant, je ne travail pas... j'ai qu'une petite bourse,

je voudrai donc savoir si je peux avoir un avocat commis d'office gratuitement ?  
si oui, comment ?

Merci.

-----  
Par Marion2

Bonjour,

Retirez rapidement auprès du greffe du Tribunal un dossier de demande d'Aide Juridictionnelle, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Bon courage.

-----  
Par nathalieroze

Cher Monsieur,

Il faut effectivement faire une demande d'aide juridictionnelle, étant précisé que le bénéfice de l'aide juridictionnelle est soumis à des conditions de ressources.

Bureau d'aide juridictionnelle du Tribunal de grande instance de Paris et de la Cour d'appel de Paris  
1 quai de la Corse 75004 PARIS  
Tél : 01 44 32 51 88

Votre bien dévouée,

Nathalie ROZE  
Avocat à la Cour

-----  
Par Patricia

Bonsoir,

Il est bien précise dans l'intitulé de son message "étudiant".  
L'aide juridictionnelle devrait donc lui être accordée sans problème...

- Tribunal Grande Instance  
4 rue du Palais  
BOURG EN BRESSE  
04 74 24 19 53